

# ***Procès-verbal du Conseil Municipal***

## ***Séance du LUNDI 22 JANVIER 2024 à 18 h 30 en mairie de Mondragon***

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.

**Etaient présents :**

**Messieurs :** SANCHEZ B – MARSEILLES P – LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF – CHARLES P – AIME N – TRUC Y – BLANC D – MAUCCI D

**Mesdames :** ALTIER MA – BERNARD J – BALBI F – ROMANINI B – VICENTE V – ROS C – GARCIA A – RIGGIO B – LLORET S

**Procurations :** SABATIER T à LEBEGUE J – GILLET N à PEYRON C

**Absent(s) excusé(s) :** DEPEYRE A – CASTELAS M – MARCHAND A – COTTIN C

### **1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

22 votes pour.

### **2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

22 votes pour.

### **3/AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité l'engagement, le mandatement et la liquidation, avant le vote du budget 2024, des dépenses d'investissements suivantes :

<b>Imputation</b>	<b>Montant prévisionnel</b>
21316 Equipement des cimetières	6 000.00 €
2138 Autres constructions	200 000,00 €
21831 Matériel informatique scolaire	1 000.00 €
21838 Autre Matériel informatique	3 000,00 €
21841 Mobilier scolaire	4 000.00 €

21848 Autre Mobilier	2 000.00 €
2313 Construction	200 000.00 €
2315 Installations, matériel et outillage technique	50 000.00 €
TOTAL	466 000,00 €

21 votes pour.  
1 abstention.

#### **4/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) 2024**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif 2024.

Il a présenté, en complément du rapport joint en annexe de la convocation au Conseil Municipal, les chiffres clés de ce rapport d'orientation budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes qu'en dépenses.

M. MAUCCI souhaite connaître la raison de la forte augmentation des recettes du chapitre 75 incluant la perception des loyers.

Monsieur le Maire indique que d'une part, il y a eu une évolution des biens communaux mis à location entre 2022 et 2024 et que d'autre part l'augmentation de ce chapitre est aussi induite par un changement de nomenclature comptable.

En effet, le Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » était en 2022 essentiellement composé de l'article 752 « revenus des immeubles » alors qu'en 2023, avec le passage à la M57, certains articles du Chapitre 77 « produits exceptionnels » ont été transférés sur ce chapitre 75, c'est le cas des remboursements de sinistres et autres remboursements, qui sont passés de l'article 778 à l'article 7588.

En absence d'autres questions, le débat d'orientation budgétaire est clos et réalisé.

#### **5/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 À L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION ROUTIÈRE**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Au regard de l'action de sensibilisation proposée aux enfants de la commune scolarisés à l'école Jean Moulin et d'éventuelles actions qui pourraient se développer au skate parc intercommunal, les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 100 € pour l'année 2024 à l'Association Prévention Routière.

22 votes pour.

**6/SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 À L'UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 100 € pour l'année 2024 à l'Union des délégués départementaux de l'Education Nationale.

22 votes pour.

**7/AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC « ÎLOT FAURITTE » - SOLLICITATION DE LA DETR 2024**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Il a été approuvé à la majorité de solliciter l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2024 dans le cadre de l'opération des travaux d'aménagement d'un espace public « îlot Fauritte » à hauteur de 26.20% pour un montant de 119 673.62 €.

21 votes pour.

1 vote contre.

**8/EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION- SOLLICITATION DE LA DETR 2024**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Il a été approuvé de solliciter à l'unanimité l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2024 dans le cadre de l'opération d'extension du réseau de Vidéoprotection à hauteur de 50% pour un montant de 50 000 €.

22 votes pour.

**9/CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR LES SÉNIORS- SOLLICITATION DE LA DSIL 2024**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Il a été approuvé de solliciter à l'unanimité l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 dans le cadre de l'opération de construction de logements pour des séniors à hauteur de 40% pour un montant de 800 000 €.

22 votes pour.

**10/ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC « ÎLOT FAURITTE »**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Il a été approuvé à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise MILLET Architecture implantée à Bollène pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace public « Ilot Fauritte ».

21 votes pour.

1 abstention.

**11/ENTREPRISE RETENUE POUR LE LOT DÉMOLITION/DÉSAMIANTAGE DE LA MAISON DE SANTÉ**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Il a été approuvé à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise SARL ARTAUD implantée à PIERRELATTE, à 33 000.00 HT, pour assurer le Lot 0 démolition, désamiantage pour la construction d'une maison de santé.

21 votes pour.

1 abstention.

**12/CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORÉ DU PLATANE AVEC FREDON PACA**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré du platane pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025 pour un montant de 755 € TTC.

22 votes pour.

**13/CONVENTION D'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME 2024 AVEC SOLIHA**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'assistance dans le domaine de l'urbanisme avec SOLIHA 84 pour l'année 2024 pour un montant de 1 000,00 € HT.

22 votes pour.

**14/ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N°1669 ET N°1670**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Il est décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section E n°1669 et n°1670 au prix de 1 650 € et Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Mondragon, et à signer tous les actes relatifs à l'acquisition de ces parcelles.

22 votes pour.

**15/CONVENTION CONCLUE ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNE DE MONDRAGON RELATIVE AU DÉPLACEMENT D'UNE SIRÈNE EXISTANTE DU SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP)**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention conclue entre l'Etat et la commune de Mondragon relative au déplacement d'une sirène existante du SAIP.

Il est précisé que cette sirène sera déplacée aux services techniques.

22 votes pour.

**16/ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Rapporteur : C. PEYRON

L'assemblée a défini pour chaque catégorie de sources et de types d'installations de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables dans les plans annexés à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

La présente délibération sera transmise à :

- M. le Référent Préfectoral du Vaucluse,
- M. Le Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence

22 votes pour.

**INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **Arrêté décidant la location d'un bien communal**

- Mme Raoux Emilie, infirmière, pour donner suite à la résiliation de son bail pour le local n° 1 du cabinet médical sis rue Marcel Ackermann – 84430 MONDRAGON, occupera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le local n°4. Le loyer mensuel du local n°4 du cabinet médical est de 50€ – Arrêté n° 674/2023.

- **Arrêté décidant la location d'un bien communal**

- Le logement situé Résidence Henri Fabre est attribué à Madame Yvonne GRANIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un loyer mensuel de 450 € - Arrêté n° 671/2023.

- **Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal**

- Le loyer annuel du Presbytère sis Rue Jean Jaurès, est porté de 354 € à 366 €. – Arrêté n°670/2023

- **Décision du Maire : Avenant du bail professionnel du 3 Mars 2022**

- Pour donner suite à l'arrivée d'un nouveau médecin au sein du cabinet médical sis rue Marcel Ackermann – 84430 MONDRAGON, le loyer mensuel supporté par la S.C.M. PUPILE-NICOLAS est porté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à 1 394.50 € - Décision n°669/2023.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département aura la gestion de la Nationale 7 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

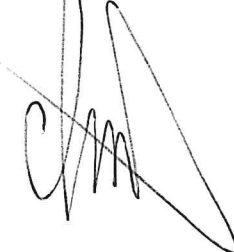
La séance est levée à 19h15.

Fait à MONDRAGON, le 22 Janvier 2024

Le Maire de Mondragon,  
Christian PEYRON.

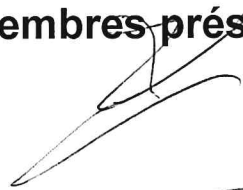


Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.



### Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian



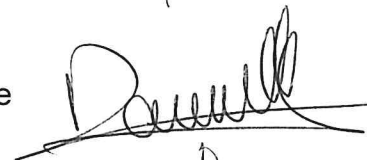
2- SANCHEZ Benoît



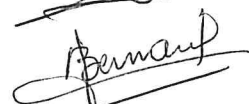
3- ALTIER Marie-Andrée

Alice

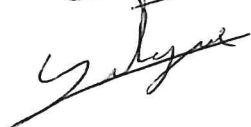
4- MARSEILLES Patrice



5- BERNARD Josette



6- LEBEGUE Jean



7- BALBI Francette



8- MARCHAND Guy



9- MARCHAND Any



10- MAUCCI Denis



11- SABATIER Thierry



12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna

Alke

15- BLANC Didier



16- TRAMIER Jean-François



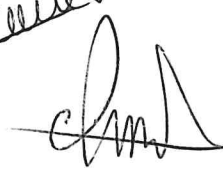
17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie



19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

A. Depeyre

26 – COTTIN Jean-Claude



